Le vendredi 4 novembre 2011, à 20h50, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 27 octobre 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT

Secrétaire: M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Présents: M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN (à compter de 21h25), Mme Djida TECHTACH, M. Félix ZELPHIN, M. Maurice BONNARD, M. Mamadou KONATE (à compter de 22h15), Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 21 h00), M. Ruddy ROBEIRI, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Gourta KECHIT, Mme Jeannette M'BANI, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Roland BAUER, Mme Laetitia KILINC, Mme Sabrina HERRICHE, Mme Cécile COQUEL, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, M. Jamil RAJA (à compter de 21 h00), Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Maria SERRANO-AGUAYO (à compter de 21 h05), M. Thierry OUKOLOFF, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés: M. Maurice MAQUIN par M. Maurice BONNARD (jusqu'à 21h25), Mme Odile MARIN par M. Jean-Louis MARSAC, M. Mamadou KONATE par M. Didier VAILLANT (jusqu'à 22h15), M. Barthélémy AGONHOUMEY par Mme Jeannette M'BANI, Mme Thangammah BASKARAN par Mme Laetitia KILINC

#### Absents excusés: -

Absents: Mme Thérésa EVERARD, M. Jean DUMAND

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE est désigné secrétaire de séance.

### 1/ Compte rendu

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2011. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT).

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21h00

M. Jamil RAJA arrive en séance à 21h00

Mme Maria SERRANO-AGUAYO arrive en séance à 21h05

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 2/ Compte rendu

#### Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 8 septembre 2011 et le 21 octobre 2011, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemption : 23 – Préemption : 2 – Délivrance de concessions dans le cimetière : 26 - Contrat/convention/marché/avenant : 24 – Mise à disposition de locaux: 1 - Représentation en justice : 4 - Régie : 3 - Dons et legs : 1. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

#### 3/ Finances

### Décision Modificative n°2 - Budget principal de la ville

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif de la Ville - 2011approuvé par délibération du 18 mars 2011,

VU la décision modificative n°1 au budget de la Ville - 2011 approuvée par délibération du 24 juin 2011,

VU l'avis de la commission Finances – Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget de la ville 2011 annexée à la délibération.
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 19 179 382,47 € au lieu de 19 660 883,11 €,
- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 33 947 659,54 € au lieu de 33 658 507,13 €,
- Soit une balance générale de : 53 127 042,01 € au lieu de 53 319 390,24 €. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

M. Maurice MAQUIN arrive en séance à 21h25

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 2 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 4/ Finances

### Décision Modificative n°2 - Budget annexe assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'assainissement – 2011 approuvé par délibération du 18 mars 2011,

VU la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement 2011 approuvée par délibération du 24 juin 2011,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 21 octobre 2011,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget annexe de l'assainissement 2011 annexée à la délibération,
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 664 476,81 € au lieu de 1 664 357 €.

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 559 470 € (au même titre que le budget primitif)

Soit une balance générale de : 2 223 946,81 € au lieu de 2 223 827 €. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC) Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 5/ Finances

### Taxe d'aménagement - Fixation du taux

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L331-1 et suivant,

VU l'avis de la Commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- DECIDE d'instituer le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement à 5% sur le territoire communal,

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption. (Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 6/ Finances

# Taxe d'aménagement - Institution d'un taux supérieur à 5% sur certains secteurs

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L331-15,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2011 fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- CONSIDERANT que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des

- CONSIDERANT que les secteurs délimités par le plan joint à la délibération, soit le secteur dit de "Moscou", le secteur dit "les Gélinières", le secteur concernant le débouché Carnot (ANRU Cerisaie / DLM), le secteur concernant l'allée de Chantilly (RN 16) nécessitent, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ces secteurs, la réalisation d'équipements publics (voiries, réseaux publics d'assainissement, d'eau potable et d'électricité, création ou extension de certaines écoles),
- DECIDE d'instituer le taux de la Taxe d'Aménagement à 20% sur les secteurs définis dans le plan annexé à la délibération,
- DECIDE de reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 7/ Finances

# Convention partenariale entre le Conseil Général/Ville/Association IMAJ – Avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 21 janvier 2011 – 'Autorisation de signature – Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune et IMAJ',

VU la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune et l'association IMAJ signée le 12 avril 2011,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune de Villiers-le-Bel et l'association IMAJ, VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à conclure un avenant n°1 à la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Général, la commune de Villiers-le-Bel et l'association IMAJ ainsi qu'à signer tous documents afférents. (Rapporteur : M. Félix ZELPHIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 8/ Finances

# Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'acquisition d'un équipement son et lumière à la Maison Jacques Brel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 21 octobre 2011,

- APPROUVE le projet d'équipement son et lumière de la Maison Jacques Brel ainsi que les modalités de financement conformément à la fiche financière jointe en annexe de la délibération,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Conseil Régional en vue de la réalisation de cette opération,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention bipartite nécessaire à l'octroi de cette subvention, entre la commune de Villiers-le-Bel et le Conseil Régional d'Île de France, représenté par Monsieur Jean Paul HUCHON.(Rapporteur :M. Ruddy ROBEIRI)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 9/ Politique de la ville

# Contrat Départemental Politique de la Ville (CDPV) - Autorisation de signature et versement du solde des subventions aux associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 24 juin 2011 - Contrat Départemental Politique de la ville (CDPV) - programme d'actions 2011,

VU la délibération du 24 juin 2011 - Contrat Départemental Politique de la ville (CDPV) - Acompte des subventions aux associations,

VU le projet de Contrat Départemental Politique de la Ville - C.D.P.V - ANNEE 2011, VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- APPROUVE les termes du Contrat Départemental Politique de la Ville,
- AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat Départemental Politique de la Ville avec le Conseil Général du Val d'Oise,
- ADOPTE le tableau 'solde des subventions 2011' joint à la délibération,
- AUTORISE M. le Maire à verser le solde sur les subventions allouées par le Conseil Général aux associations dans le cadre du Contrat Départemental Politique de la ville. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN) Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **10**/ Politique de la ville

### Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de partenariat avec l'AFE

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 mars 2011 - CUCS 2011 - subventions aux associations communales et départementales,

VU la délibération du 23 septembre 2011 - Attribution de subvention à l'Association Formation Emploi (AFE) – Ateliers socio-linguistiques,

VU le projet de convention d'objectifs et de partenariat entre la ville et l'association Formation Emploi « AFE », pour l'année 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

CONSIDÉRANT la politique engagée par le Conseil Régional en faveur des actions d'animation locale et d'insertion, en s'appuyant sur le dispositif Animation sociale des quartiers, ainsi que la volonté d'accompagner les communes,

CONSIDÉRANT l'action développée par la Ville de Villiers-le-Bel auprès de ses habitants en faveur de l'accompagnement social et de l'insertion,

CONSIDÉRANT la démarche de formation et d'insertion sociale et professionnelle de l'association « AFE »,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2011 entre la ville de Villiers-le-Bel et l'association Formation Emploi « AFE »,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention d'objectifs et de partenariat. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **11/** Politique de la ville

# Demande de subvention à l'ACSE pour l'action de formation « Faire face aux violences et aux conflits »

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 21 octobre 2011,

- APPROUVE la fiche action jointe à la délibération et sa mise en oeuvre dans le cadre du CUCS,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de 50 000 euros pour l'action de formation intitulée « Faire face aux violences et aux conflits » auprès de l'ACSE et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

M. Mamadou KONATE arrive en séance à 22h15

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 12/ Santé

### Atelier Santé Ville - Versement de Subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Prospectives- Economie Locale du 21 octobre 2011,

- ADOPTE les fiches actions annexées à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 508 euros à l'association RIVAGE et de 4 100 euros à l'association « Ensemble pour le Développement Humain » pour l'action 'Priorité à la prévention primaire et accès aux soins', dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA) Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 13/ Culture

### Demande de subvention au Conseil Général – Programmation culturelle 2011/2012

VU le code Général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Val d'Oise de 30 000€ pour la Programmation culturelle 2011/2012 de la ville de Villiers-le-Bel (Espace Marcel Pagnol) et à signer tout document s'y rapportant. (Rapporteur : M. Ruddy ROBEIRI)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 14/ Vie des quartiers

### Fonds de participation des habitants - versement de subventions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité de sélection du Fonds de participation du 24 octobre 2011

- OCTROIE une aide de 500 € au projet « Repas conviviaux et bourse aux jouets au PLM », dont le référent est Mme SDIRI et une aide de 500 € au projet « Concert de jazz » dont le référent est le groupe jeunes de l'association Kwaba. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

# 15/ Jeunesse

### Conseil Municipal Jeunes - Validation du projet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VALIDE le projet de mise en œuvre du Conseil Municipal Jeunes à Villiers-le-Bel,
- AUTORISE M. le Maire à engager des démarches auprès des partenaires afin d'obtenir des financements dans le cadre du projet précité. (Rapporteur : M. Félix ZELPHIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **16/** Petite Enfance

# Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF : crèches collectives, haltes jeux, accueil familial et lieux d'accueil enfants-parents

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets de conventions d'objectifs et de financement Prestation de service,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise les conventions suivantes :
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique n°2002-101 « Crèche collective Pierrot et Colombine » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique n°2002-158 « Crèche collective Les Marmousets » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique n°2002-667 « Halte jeux L'Arc en Ciel » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique n°2002-113 « Halte jeux Les Pitchouns » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique n°2002-63 « Accueil familial L'Île aux Enfants » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Ordinaire n°2002-207 « Lieux d'accueil enfants parents A Petits Pas » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,
  - convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Ordinaire n°2002-205 « Lieux d'accueil enfants parents Fa Mi La » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013,

- convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Ordinaire n°2002-204 « Lieux d'accueil enfants parents La Ritournelle » du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 17/ Petite Enfance

### Réévaluation de la prestation de service accordée au Relais Assistantes Maternelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs et de financement « relais assistantes maternelles » n° 2002-443,

VU le projet d'avenant n°2011-1 à la convention d'objectifs et de financement « relais assistantes maternelles » n° 2002-443.

VU l'avis favorable de la commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise l'avenant n° 2011-1 à la convention d'objectifs et de financement « relais assistantes maternelles » n° 2002-443.

(Rapporteur: Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 18/ Rénovation urbaine - Cerisaie

# Autorisation de signature- Convention de gestion urbaine de proximité du quartier de la Cerisaie / Derrière les Murs de Monseigneur

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU le projet de convention GUP (Gestion urbaine de Proximité) quartier de la Cerisaie / Derrière les Murs de Monseigneur,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention GUP (Gestion Urbaine de Proximité) quartier de la Cerisaie / Derrière les Murs de Monseigneur avec L'Etat, représenté par le Préfet, la Communauté d'Agglomération Val de France, OSICA, Val d'Oise Habitat et VALESTIS ainsi que tous documents afférents.(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Mme Carmen BOGHOSSIAN quitte la séance à 22h40

M. Gourta KECHIT quitte la séance à 22h44

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 19/ Rénovation urbaine - Cerisaie

# Demande de subvention auprès de l'ANRU pour les prestations de communication (quartier de la Cerisaie)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour les prestations de communication dans le cadre de la rénovation urbaine de la Cerisaie, et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

M. Gourta KECHIT revient en séance à 22h57

Mme Carmen BOGHOSSIAN revient en séance à 22h58

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **20**/ Rénovation urbaine - Cerisaie

# Demande de subventions auprès de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et du bailleur social pour les études juridiques (quartier de la Cerisaie)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Caisse des Dépôts et du bailleur social pour les études juridiques dans le cadre de la rénovation urbaine de la Cerisaie, et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

#### 21/ Rénovation urbaine - Cerisaie

# Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts pour les études pré opérationnelles de résidentialisation de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de la Caisse des Dépôts pour les études pré opérationnelles de résidentialisation de la Cerisaie dans le cadre de la rénovation urbaine de la Cerisaie et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### **22**/ Rénovation urbaine - Cerisaie

# Demande de subventions auprès de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et du bailleur social pour les études de diagnostic réseaux dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Caisse des Dépôts et du bailleur social pour les études de diagnostic réseaux dans le cadre de la rénovation urbaine de la Cerisaie, et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 23/ Rénovation urbaine - Carreaux

# Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la construction du groupe scolaire Gérard Philipe

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la Convention Régionale de Renouvellement Urbain signée le 7 mars 2008,

VU la délibération du 29 janvier 2010 - Demande de subventions auprès de l'ANRU et du Conseil Général pour la construction du Groupe Scolaire Gérard Philipe

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional d'Île de France dans le cadre du renouvellement urbain pour la construction du Groupe Scolaire Nord Gérard Philipe et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 24/ Foncier

# Cession des parcelles communales cadastrées AM n°446-447 et 448 à l'AFTRP (quartier des Carreaux)

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2010 – Désaffectation de l'école Anatole France,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2010 – Déclassement de l'école Anatole France,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- DECIDE de céder à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne les parcelles communales cadastrées AM n°446-447 et 448, d'une superficie d'environ 2 361 m², au prix de 305 478,76 € HT,

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la vente de ces parcelles. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 25/ Foncier

# Cession de la parcelle communale cadastrée AM n°443 à l'AFTRP ( quartier des Carreaux)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU l'avis de France Domaine,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2010 – Désaffectation de l'école Anatole France,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2010 – Déclassement de l'école Anatole France,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- DECIDE de céder à l' Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne la parcelle communale cadastrée AM n°443, d'une superficie d'environ 771 m², au prix de 124 007,90 € HT.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la vente de cette parcelle. (Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 26/ Foncier

# Acquisition à l'AFTRP des emprises foncières nécessaires à la réalisation du futur Groupe Scolaire G. Philipe (Ilot 13 - quartier des Carreaux)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 21 octobre 2011,

- DECIDE d'acquérir les parcelles situées dans l'emprise foncière du futur groupe scolaire Gérard Philipe, d'une superficie d'environ 7 987 m² (parcelles cadastrées AM n° 297p, 336p, 203, 204p, 441p, 232, 233, 235, 236,163p, 227p, 165p, 437p, 231p), appartenant à l' Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, au prix de 313 948,70 € HT.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à l'acquisition de ces parcelles. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

M. Mohamed ANAJJAR quitte la séance à 23h14

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 27/ Foncier

### Cession du lot n°547 à la copropriété de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis de la commission Travaux – Environnement – Urbanisme - Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Prospectives – Economie locale du 21 octobre 2011.

- DECIDE de céder au 'Syndicat des copropriétaires de la Résidence de la Cerisaie, Villiers-le-Bel, Seine et Oise' le lot n°547 de la copropriété de la Cerisaie, représentant 10/100 000ème des parties communes générales, au prix symbolique de 1 euro.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

M. Mohamed ANAJJAR revient en séance à 23h16

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 28/ Foncier

# Cession à VALESTIS de 8 logements communaux sis 1 à 9 allée des Clématites

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 20 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Prospectives – Economie locale du 21 octobre 2011.

- DECIDE de céder à Valestis, ayant son siège social situé 39 rue des Bussys à Eaubonne, 8 logements a i n s i que les 8 caves associées, représentant les lots n °434-435-436-451-454-458-461-464-466-467-468-483-486-490-493 et 496 de copropriété de la Cerisaie, au prix de 360 000 €.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ces cessions. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 29/ Urbanisme

# Autorisation à la société TOIT ET JOIE de démolir une partie de l'immeuble sis 37 rue Julien Boursier

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 20 décembre 2007 - Vente des parcelles AC n°246 et AC 520, 243 pour partie à la société Toit et Joie,

VU l'avis de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 20 octobre 2011,

- AUTORISE la société TOIT ET JOIE à démolir une partie des bâtiments sis 37, rue Julien Boursier conformément au plan joint à la délibération.(Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 30/ Intercommunalité

# Rétrocession des locaux de l'ex- bibliothèque H. Wallon par la communauté d'agglomération Val de France

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Val de France,

VU la délibération du Conseil d'agglomération n° 04.03.15-9/15 du 15 mars 2004 relative à la définition de l'intérêt communautaire lié à la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2005 relative au transfert des bibliothèques municipales,

VU la délibération n° 11.04.28 -12/12 de la communauté d'agglomération Val de France – 'Rétrocession de la communauté d'agglomération Val de France à la commune de Villiers-le-Bel des locaux de la bibliothèque intercommunale Henri Wallon et suppression de la régie de recettes'

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 20 octobre 2011,

- CONSTATE la désaffectation des locaux de l'ex-bibliothèque intercommunale Henri Wallon dans le cadre de l'exercice de la compétence transférée à la Communauté d'Agglomération Val de France,
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la rétrocession à la commune des locaux de l'ex-bibliothèque intercommunale Henri Wallon par la Communauté d'Agglomération Val de france. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 31/ Intercommunalité

# Autorisation de signature - Avenants $n^{\circ}1$ aux conventions de services relatives au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques à Villiers le Bel

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 - Autorisation de signature des

conventions de nettoyage et de gardiennage des locaux des bibliothèques avec la Communauté d'agglomération Val de France

VU les projets d'avenants n°1 aux conventions de services relatives au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques à Villiers-le-Bel avec la Communauté d'Agglomération Val de France,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 21 octobre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer les avenants n°1 aux conventions de prestations de services relatives au nettoyage et au gardiennage des locaux des bibliothèques à Villiers-le-Bel avec la Communauté d'Agglomération Val de France. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 32/ Finances

### Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal (DGF)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29, L 2334-22.6 et L 2334-32.

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3,

VU le tableau de recensement de la voirie communale annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que chaque année la répartition des Dotations de l'Etat fait intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal,

CONSIDERANT que la commune de Villiers-Le-Bel disposait en 2011 de 39 005 mètres de voies ouvertes à la circulation,

CONSIDERANT que des modifications sont intervenues comme suit (SITUATION AU 30/8/2011 - mètres linéaires):

Voies communales: 23 004.00 Voies privées ouvertes à la circulation: 5 784.00 Chemins ruraux: 11 182.00

TOTAL: 39 970.00

CONSIDERANT que la dotation de l'Etat pourra ainsi être calculée sur la totalité des voies ouvertes à la circulation, soit 39 970.00 mètres linéaires

- DECIDE d'intégrer 965,00 mètres linéaires de nouvelles voies à la voirie communale, soit un total de 39 970.00 mètres linéaires. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 33/ Motion

### Motion sur le barreau ferroviaire de Gonesse

Suite aux décisions du STIF, RFF a lancé une concertation publique, actuellement en cours, sur la liaison entre le RER D et le RER B, dite "barreau ferroviaire de Gonesse".

Cette liaison répond à un besoin de nos populations et tous les élus de l'est du Val d'Oise se félicitent de voir enfin retenu cet élément important du désenclavement de notre territoire.

Le Conseil Municipal de Villiers-le-Bel tient à cet égard à rappeler sa position :

- 1/ le Conseil se félicite de la décision prise de réaliser le barreau ferroviaire reliant Villiers-le-Bel à Villepinte, qui permettra aux habitants de Val de France de rejoindre dans de bonnes conditions la future gare du métro qui sera implantée dans le triangle de Gonesse ainsi que le pôle d'emplois de Roissy,
- 2/ le Conseil demande que la mise en service de ce barreau ferroviaire puisse intervenir le plus rapidement possible,
- 3/ le Conseil demande également que la possibilité pour les habitants du nord de la ligne D de rejoindre le RER B à Villepinte sans changement soit examinée avec le plus grand soin. Ce que l'on appelle le débranchement nord doit faire l'objet de toutes les études nécessaires avec la volonté de trouver les solutions financières et techniques permettant sa réalisation sans que, bien entendu, le projet de liaison "barreau sud" en subisse un quelconque retard. (Rapporteur : M. Bonnard)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h35.